

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Adduction des  
Eaux de la Lys

Réuni par visioconférence, le 28 Avril 2021

Étaient présents :

Mmes Goube, Leveugle, Leys, Massart, MM. Bezirard, Borrewater, Cambien, Dissaux,  
Gosset, Houssin, Waymel.

Étaient excusés :

Mme Haverland, MM. Belabbes, Ben Amor, Cauche, Godefroy, Haesebroeck, Lefebvre,  
Legrand, Petit, Vicot.

Vu le rapport n° 21-21

DECIDE

- d'autoriser les travaux de remplacement de vannes manuelles par des vannes automatiques au niveau du système de neutralisation de fuite de chlore ;
- d'acheter un ensemble de titration pour le laboratoire et la prestation de mise en service ;
- de passer le marché correspondant ;
- d'imputer les sommes aux comptes 2033 et 23153 du budget ;
- d'autoriser la signature de son Président de prendre toutes dispositions en vue de l'exécution de cette opération (lancement des consultations, signature des marchés et de leurs avenants éventuels dans la limite de 5% du marché initial).



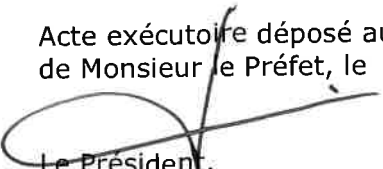
VOTANTS : 11

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Acte exécutoire déposé auprès  
de Monsieur le Préfet, le **05 MAI 2021**

  
Le Président,  
Jean-Claude DISSAUX

Le Président du Syndicat Mixte  
d'Adduction des Eaux de la Lys

  
Jean-Claude DISSAUX